



Lettre au président pour ne pas délivré un titre de séjour

Par **mouloudi**, le **27/06/2009** à **21:49**

Bonjour,rnMarier au en algerie avec une algerienne 06 2005 jai fais un regrepement familliale. suite a ca elle est arriver en france 03 2007. au bout d une semaine son comportement avait completement changer, je vais pas renter dans les detaille mais elle fesait destrucs de fous au bout de mois deux je lai mise a la porte.pas de nouvelles un certain temps, une fois ke son titre de sejour arrive a terme, elle est venu me voir en me proposant une somme de 10 000 euros pour ke je l acompagne a la prefecture pour ke je signe pour une nouvelle carte. j ai refuser, . suite a ca elle c'est mise avec un francais, il la mise enceinte de suite au bout de deux mois , jai vu un avocat pour divorcer. elle ne se presentais pas au juge familliale, de toute facon comme elle se trouvait en situation irreguliere elle ne depend plus du territoire francais. aujourd hui je suis toujours marier avec elle alors qu'elle est enceinte du francais. mais la police la recherche toujours, car elle a un OQTF elle se cache elle attend d accoucoucher. j aimerai savoir si elle peut obtenir un titre de sejour?sachant que j'ai ecris au procureur et au prefet deux fois pour leurs signaler mon problemes. aussi je vais ecrie a au président de la république est ce que il va la bloqué pour sa régularisation si il me donne raison .

Par **anais16**, le **28/06/2009** à **15:08**

Bonjour,rnrnmonsieur, je vous ai déjà dit que si votre femme est enceinte d'un enfant français elle a droit à un titre de séjour. Cela en vertu de la loi et de son droit à mener une vie privée et familiale en France.rnEcrire au Président en servira à rien car le Président ne peut aller à l'encontre de la législation en vigueur. rnEncore une fois, passez à autre chose!